

N° 5670³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI**modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 portant
organisation de l'Administration des douanes et accises**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(3.7.2007)

Par dépêche du 19 juin 2007, le Président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'Etat, en se référant à l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, deux amendements au projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 portant organisation de l'Administration des douanes et accises, élaborés par la Commission des finances et du budget.

Dans son avis du 22 mai 2007, le Conseil d'Etat avait émis différentes observations critiques à l'égard du projet sous examen concernant entre autre différentes incohérences d'ordre technique. Les amendements proposés par la commission parlementaire répondent aux interrogations soulevées à cet égard par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat reste persuadé qu'une refonte du texte de base aurait permis de mieux apprécier la cohérence de la loi organique de l'Administration des douanes et accises, compte tenu des modifications envisagées.

Ainsi délibéré en séance plénière le 3 juillet 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

